

La Ronde des Misérables

4^{ème} Edition

Course nocturne & Canicross

Samedi 21 Septembre 2019

REGLEMENT

L'amicale des Sapeurs Pompiers de Montreuil/mer organise la 4-ème Ronde des Misérables qui aura lieu le 21 Septembre 2019. Le départ pour les courses pédestres nocturne se fera à l'entrée de la citadelle, rue Carnot à Montreuil sur mer et dans les Glacis bas des remparts ouest à Montreuil sur mer pour les canicross.

Il s'agit de courses individuelles ouvertes à tous avec classement au scratch et par catégorie pour le canicross et uniquement au scratch pour les courses pédestres.

Déroulement des épreuves

Le Ronde des Misérables comporte :

6 Canicross : (attention : départ donné en bas des remparts coté Glacis, près du souterrain Allemand : accès via le chemin descendant de la citadelle).

- Canicross court : 3.1 kms
- Canicross long : 5.5 kms
- Cani-VTT : 5.5 kms
- Cani découverte (sans classement) : 3.1 kms
- Cani enfant 1 : 1km
- Cani enfant 2 : 1.8km

2 Courses pédestre NOCTURNE (attention départ 20H30 de la citadelle) **(LAMPE FRONTALE OBLIGATOIRE)**

- Course de 10 km
- Course de 5 km

Toutes ces épreuves se dérouleront aux alentours de Montreuil/mer sur du macadam, des chemins en cailloux, de la boue, de l'herbe ...

Le parcours nocturne 10 km aura un ravitaillement sur le tracé au km 4,5 (utilisable par le parcours 5km) et un ravitaillement à l'arrivée.

Les canicross auront un ravitaillement uniquement à l'arrivée

La sécurité des courses sera assurée par l'association « Berckois Ecole de Sauvetage » membre de la « Fédération Française de Sauvetage et de secourisme »

Règlement général

-La course est ouverte aux personnes majeures **licenciées (FFA ou FFTRI)** sans certificat médical et aux **non licenciés avec certificat médical datant de moins de 1 an avec la mention de non contre-indication à la pratique du sport en compétition.**

Toute personne sans licence, ni certificat médical ne pourra être inscrite.

- Les organisateurs ne pourront être tenus responsables d'accidents consécutifs à un mauvais état de santé.

- Les organisateurs ne pourront être tenu responsable en cas de vol ou de perte d'objet pendant la manifestation.

- Chaque concurrent des courses pédestres nocturnes devra se munir d'une **lampe frontale obligatoire** en état de marche pour la course (en cas de non possession de lampe frontale, le concurrent sera disqualifié avant de rentrer dans le SAS de départ)

- Chaque concurrent sera muni d'une puce de chronométrage

- La puce de chronométrage sera à rendre obligatoirement à la fin de l'épreuve dans le SAS d'arrivée

- Les concurrents des canicross doivent respecter le règlement de la fédération des sports et loisirs canins pour toutes les courses de la ronde des misérables. Ce règlement est consultable sur le site de la FSLC en suivant le lien suivant ou sur le site internet de la ronde des misérables :

https://docs.wixstatic.com/ugd/3660b0_1546769413f94444a98cd5a201e6ba76.pdf

-Les coureurs devront respecter :

- le port du dossard sur le devant et pendant tout le déroulement de l'épreuve

- le code de la route

- la nature, aucun déchet sur les parcours ne sera toléré, des réceptacles à déchets seront prévus aux différents points de ravitaillement.

-Pour les personnes effectuant le canicross, un sac plastique vous sera remis pour les déjections canines à utiliser avant, pendant et après la course.

-Les concurrents CaniVTT doivent obligatoirement effectuer une reconnaissance du circuit le jour même de la course et au moins 1 heure avant le départ.

-Tout concurrent sera disqualifié si :

- Il est pris en train de jeter des déchets dans la nature

- Il ne respecte pas le tracé du parcours choisi.

- Il ne respecte pas les recommandations d'un commissaire de course, du directeur de course ou d'un signaleur mis en place pour sa sécurité.

-Il ne possède pas de lampe frontale pour la course pédestre

- Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent dans l'attente de l'arrivée des secours.

-Le tracé sera matérialisé par fléchage au sol, rubalise, panneaux et signaleurs.

-En cas de non participation d'un concurrent, les droits d'inscription restent acquis à l'organisation.

-Les concurrents autorisent l'organisation à utiliser les photos, vidéos et documents réalisés le jour de l'épreuve, en cas de non acceptation de cette clause merci d'en informer l'organisation par courrier à joindre avec le bulletin d'inscription.

Assurance

Les épreuves sont couvertes par une assurance (ASSO 18) souscrite par l'organisation (**RESPONSABILITÉ CIVILE**). Les personnes ayant présentées leurs licences lors de l'inscription bénéficient de leurs assurances licenciés mais dans le cas contraire l'amicale des sapeurs pompiers de Montreuil/mer conseille aux

coureurs non licenciés de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages due à la pratique de ce sport.

Frais d'inscription : (Les inscriptions se font sur le site Canicompet ou par courrier avant le jour de la course) (Attention pour des raisons d'organisation, pas d'inscription le jour même pour le canicross).

- Course pédestre nocturne 10 kms = 9 euros (tarif de 7 € jusqu'au 01 Aout 2019)
- Course pédestre nocturne 5kms = 5 euros (tarif de 3 € jusqu'au 01 Aout 2019)
- Canicross court 3.1 kms= 6 euros
- Canicross long 5.5 kms=8 euros
- Cani-VTT 5.5 kms = 8 euros
- Canienfant1 1km = 5 euros
- Canienfant2 1.8km= 5 euros
- Cani découverte 3.1 kms= 3 euros

Pour les non licenciés canicross (FSLC) majoration de 1€ (licence journalière FSLC) sauf Cani découverte

Le paiement pourra s'effectuer soit:

- par chèque à l'ordre « Amicale des sapeurs pompier de Montreuil/mer »
- par carte bleue (exclusivement sur Canicompet)
- En espèces pour les courses pédestres nocturnes uniquement le jour de la course au stand Inscriptions.

Pour que l'inscription soit validée il faut :

- Fournir le bulletin d'inscription rempli complètement et signé.
- S'être acquitté du paiement de la course
- Fournir soit une photocopie de la licence (FFA ou FFTRI) de la saison en cours, soit un certificat médical lors de l'inscription.

Inscription via courrier avant 07/09/2019

Contrôle vétérinaire des animaux ce jour là (Obligatoire pour les non licenciés), vous devez être en possession des documents d'identités et carnet de santé en règle des chiens. Les chiens de moins de 1 an ne peuvent participer au canicross et moins de 18 mois pour le vtt et trottinette

Un mail de confirmation vous sera envoyé dès réception et validation du bulletin d'inscription.

Le retrait des dossards se fera le jour de la course au village « départ » à la citadelle de Montreuil sur mer à partir de 10h00 avec contrôle vétérinaire et matériels pour les non licenciés. Les Personnes non licenciés devront faire valider le coupon de contrôle par le vétérinaire et le juge de contrôle matériel, obligatoire pour accéder au SAS de départ.

Autres Infos

Récompenses :

Pour le canicross :

- scratch (1, 2,3) masculin et féminin séparé
- 1 er de chaque catégorie masculin et féminin séparé

ATTENTION : Les 3 premiers de chaque scratch ne seront pas récompensés dans le classement par catégorie.

Pour la course pédestre nocturne :

- scratch (1,2,3) masculin et féminin séparé.

PAS DE CLASSEMENT PAR CATEGORIES POUR LA NOCTURNE PEDESTRE.

Remise des prix :

Pour le canicross, Remise des prix à 17h30 après validation des résultats par le juge de la FSLC.

Pour la pédestre nocturne, remise des prix à l'issue des arrivées des 2 courses après validation des résultats par la direction de course.

Lots d'accueil :

Un lot d'accueil sera offert aux 200 premiers inscrits des canicross et aux 200 premiers inscrits de la course pédestre nocturne.

L'épreuve est limitée à 500 participants.

L'organisation peut à tout moment, pour des raisons de sécurité, circulation ou autre, modifier les parcours. Dans ce cas une information sera donnée au briefing de départ.

L'organisation se réserve le droit de modifier ce présent règlement le jour de la course selon les conditions météo ou événement exceptionnel.

L'ensemble des personnes composant l'organisation, ne sont que des personnes bénévoles, qui ne comptent pas leurs temps pour que toute cette journée se passe pour le mieux. Merci de respecter ces bénévoles.

Le président de l'amicale
M Adrien Bellembert